

L'ANALYSE DES RELIQUATS AZOTÉS

VOTRE LABORATOIRE VOUS ACCOMPAGNE



RAPPEL DE RÉGLEMENTATION

RELIQUAT AZOTÉ EN SORTIE D'HIVER

"Toute personne exploitant plus de **3 ha en zone vulnérable** est tenue de réaliser, chaque année, une analyse de sol sur un îlot cultural au moins **pour une des trois principales cultures exploitées** en zone vulnérable."

Extrait de l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par le nitrates d'origine agricole.



QUELLE PARCELLE ?

En **grandes cultures**, l'analyse de reliquat azoté doit porter sur 1 des 3 cultures principales en zone vulnérable et réalisée **avant l'établissement du Plan Prévisionnel de Fumure**.

Sur **cultures maraichères ou légumières**, toute personne exploitant sur une superficie de **1 à 3 ha de surface agricole utile en zone vulnérable** est tenue de réaliser une analyse de sol ou un test azote.

Sur **prairies, vignes, vergers et maraichage**, l'analyse peut aussi porter sur **le taux de matière organique**.



QUAND PRÉLEVER ?

Le prélèvement doit être réalisé avant tout apport d'azote minéral ou organique, ou un mois après l'apport le cas échéant.



COMMENT PRÉLEVER ?

- En ce plaçant sur **la plus grande zone homogène** de la parcelle
- Il est possible de prélever sur les horizons **0 - 30 cm** et **30 - 60 cm**
- Il faut réaliser **15 prélèvements primaires** pour constituer un échantillon
- Le prélèvement se réalise à l'aide d'une tarière ou d'une bêche

A ÉVITER :

- Les endroits anormaux
- Les anciens chemins
- Les bordures du rangs en maraîchage
- Les lieux de stockage

Une méthodologie de prélèvement est disponible sur www.public-labos.fr.

CONDITIONNEMENT ET EXIGENCES POUR ANALYSE

- L'analyse de reliquat azoté est sensible à la chaleur, l'échantillon doit être transmis au laboratoire **dans la journée même du prélèvement**.
- Il est possible de **stocker la terre au congélateur** pour un dépôt ultérieur.
- Le conditionnement de l'échantillon se réalise dans un sachet de congélation **propre, fermé et identifié au nom de la parcelle** ou de l'îlot concerné par l'analyse.
- Il faut **500 grammes** de terre afin de réaliser l'analyse.

N'oubliez pas de remplir la fiche de renseignement avec les informations suivantes : date de prélèvement, profondeur échantillonnée et îlot concerné.



UNE QUESTION ? CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET : WWW.PUBLIC-LABOS.FR